



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires et de la mer

Guichet unique de l'eau

RAPPEL DES RÉFÉRENCES DU DOSSIER :

n° Cascade :

Date de dépôt :

(cadre réservé à l'administration)

**FORMULAIRE MIS À DISPOSITION POUR L'ÉLABORATION DE VOTRE DOSSIER DE
DÉCLARATION LOI SUR L'EAU**

conformément à l'article R.214-32-4 du code de l'environnement

NOM DU DEMANDEUR ET OBJET DE LA DEMANDE

- Nom du demandeur ou dénomination de la société : *Mairie de Targny-le-Villein*

- Objet de la demande : *Vicétoye et usage étang gautier*

COMMENT ÉTABLIR UNE DEMANDE DE DÉCLARATION

Cette demande de déclaration est à déposer au service de la MISE en 3 exemplaires dont un numérique. Elle comprend 8 pièces :

Pièce N° 1 : Le nom et l'adresse du demandeur.

Pièce N° 2 : L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés :

- Nom de la Commune ;
- Plan au 1/ 25 000 situant le projet ;
- Plan cadastral au 1/ 2 000 situant le projet ;

Pièce N° 3 : Une note explicative sur les travaux comportant :

- une description précise et détaillée du projet (longueur de cours d'eau modifié, engins utilisés, etc.) ;
- les objectifs du projet ;
- les rubriques de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'environnement au regard desquelles la déclaration Loi sur l'eau est déposée.

Pièce N° 4 : Un document d'incidence des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux y compris de ruissellement. Elle décrit les modalités d'exécution des travaux envisagées prenant en compte la sensibilité de l'environnement proche. Cette pièce justifiera de la compatibilité du projet avec le SDAGE et le cas échéant le SAGE. Elle précisera enfin les mesures correctrices et compensatoires envisagées.

Le service Police de l'eau peut demander à ce que cette pièce soit réalisée par un bureau d'étude.

En cas de projet soumis à étude d'impact, celle-ci est fournie au service instructeur et peut se substituer à la pièce n°4 si elle contient les informations nécessaires.

Pièce N° 5 : Un document d'évaluation des incidences du projet sur le réseau NATURA 2000

Pièce N° 6 : Les moyens de surveillance des prélèvements et des déversements prévus y compris ceux liés à l'organisation du chantier : approvisionnement en carburant, base-vie, etc.

Pièces N°7 : Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment les pièces N°3 et N°4

Pièces N°8 : Un résumé non technique de l'opération et les raisons du choix retenu parmi les alternatives.

BIEN SÉPARER CHAQUE PIÈCE AU SEIN DU DOSSIER DE DÉCLARATION

À RÉCEPTION DU DOSSIER, LA PROCÉDURE SUIVANTE SE MET EN PLACE :

- Dans les quinze jours suivant sa réception, un accusé de réception est adressé. Celui-ci indique :
 - soit les pièces ou informations manquantes à l'instruction du dossier avec la date limite de transmission avant rejet tacite de la demande ;
 - soit le fait que le dossier est déclaré complet sur la forme.
- Une fois le dossier déclaré complet sur la forme :
 - Dans un délai de deux mois, il est procédé à un examen du dossier. Celui-ci peut conduire :
 - à la demande d'informations complémentaires permettant l'instruction (dossier déclaré irrégulier). Cette demande d'information interrompt le délai d'instruction ;
 - à la proposition de prescriptions complémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Cette proposition de prescription conduit à un rallongement du délai d'instruction initial de deux mois ;
 - à une opposition au projet en cas risque d'atteinte majeure à l'environnement, tel que défini à l'article L.211-1 du code de l'environnement, ne pouvant être évitée par la mise en place de prescriptions ;
 - à une opposition tacite au projet en l'absence de réponse aux demandes de complément ou de proposition de prescription complémentaire ;
 - à une non-opposition au projet.
 - À l'issue de l'instruction :
 - le dossier de déclaration, le récépissé, le cas échéant les prescriptions spécifiques imposées et le cas échéant la décision d'opposition sont adressés aux mairies concernées pour affichage pendant une durée d'un mois au minimum.
 - Ces mêmes documents sont :
 - transmis au président de la commission locale de l'eau ;
 - sont mis à disposition du public sur le site de la préfecture pendant une durée minimale de six mois.

Avertissements

- Tout défaut de déclaration est passible de sanctions administratives et/ou judiciaires, prévues aux articles L.216-1 et suivants du code de l'environnement. Des contrôles pourront être effectués.
- Si le projet est soumis à la loi sur l'eau, le commencement des travaux ou de l'activité est interdit avant tout accord de l'administration (récépissé ou accord de déclaration / arrêté préfectoral d'autorisation). Des contrôles pourront être effectués avant, pendant et après la réalisation du projet.
- L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier de déclaration déposé entraîne l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du code de l'environnement.
- La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense pas le demandeur de solliciter les déclarations et les autorisations requises par au titre d'autres réglementations (code civil, code de l'urbanisme, code rural, code forestier...)
- L'ensemble des informations indiquées dans les feuillets suivants sont nécessaires à l'instruction du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau. Des pièces complémentaires pourront être demandées lors de la complétude (analyse des pièces du dossier sur la forme) et de la recevabilité (analyse des pièces du dossier sur le fond).

Paraphe du demandeur :

BG

Nom et prénom : M. le Maire Michaël GRANDIN

Date de naissance (pour les particuliers) :

Raison sociale de la société ou désignation de la collectivité : Mairie

N° SIRET (pour les entreprises) : 2000 533 85 000 10

Adresse complète (ou siège social) : Place Charles de Gaulle

Téléphone : 02 33 56 71 44

Portable : /

Fax :

Courriel : contact@taizayville.fr

Qualité du signataire :

- Maître d'ouvrage
- Mandataire du maître d'ouvrage
- Autre :

S'il s'agit d'une société, le demandeur doit indiquer en quelle qualité il intervient :

- Gérant
- Directeur
- Autre :

Paraphe du demandeur :

BG

PIECE N° 2

Location du projet ou des travaux

Commune(s)	Section(s)	Parcelle(s)	Propriétaire(s) (NOM et prénom)	Cours d'eau ou ruisseau(x) concerné(s) (permanent ou non)
Targny les Villes	ZH	H3	Maire de Targny - Per. Villes.	

Un plan au 1/25.000 et un plan cadastral au 1/2.000 situant le projet doivent obligatoirement être joints au présent dossier.

Paraphe du demandeur :

BG

Département :
MANCHE

Commune :
TORIGNY-LES-VILLES

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

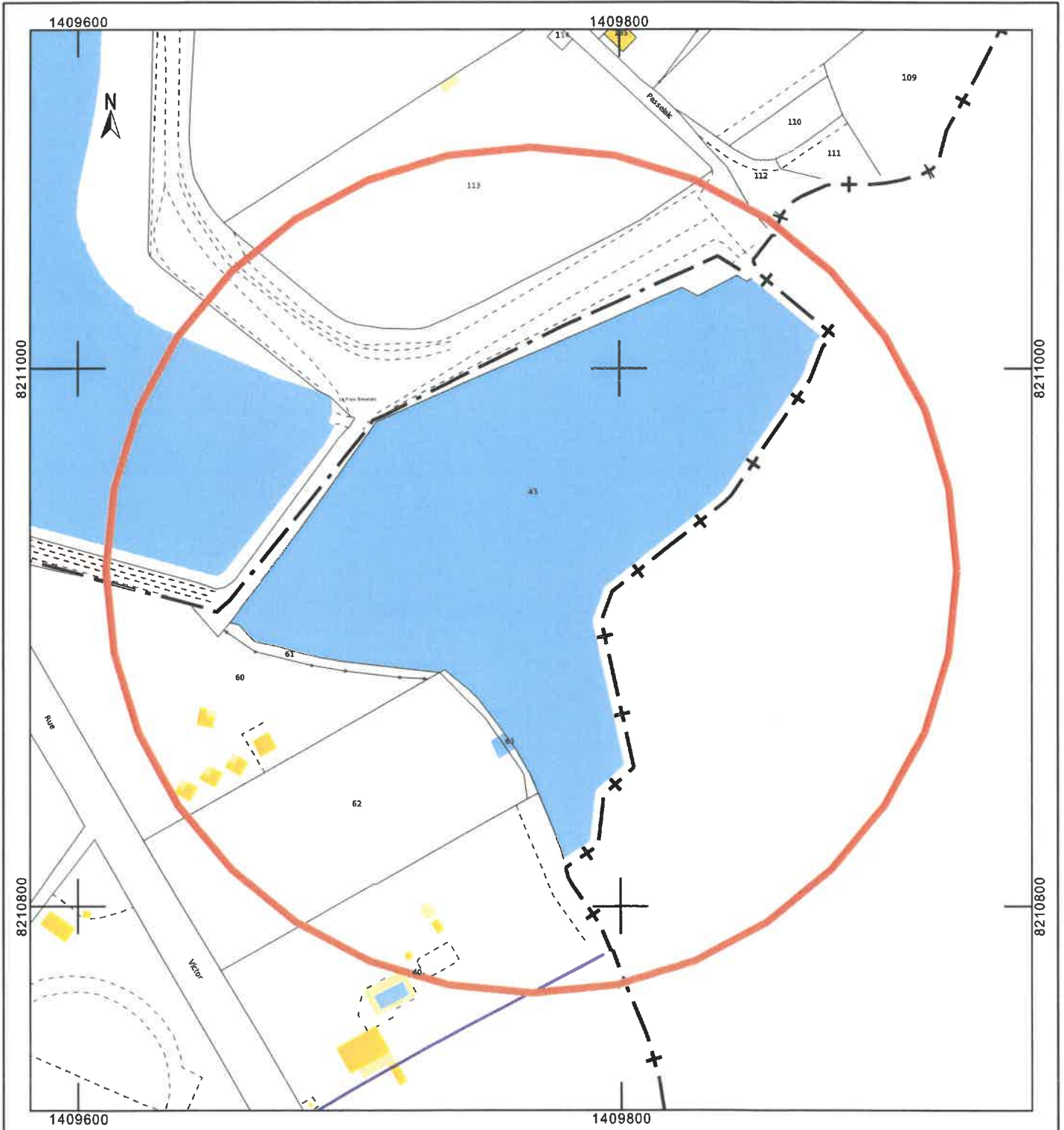
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE COUTANCES
13 RUE ELEONOR DAUBREE 50208
50208 COUTANCES CEDEX
tél. 0233766600 -fax
RDV sur impots.gouv.fr dans votre espace
sécurisé

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MANCHE

Commune :
TORIGNY-LES-VILLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE COUTANCES
13 RUE ELEONOR DAUBREE 50208
50208 COUTANCES CEDEX
tél. 0233766600 -fax
RDV sur impots.gouv.fr dans votre espace
sécurisé

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01

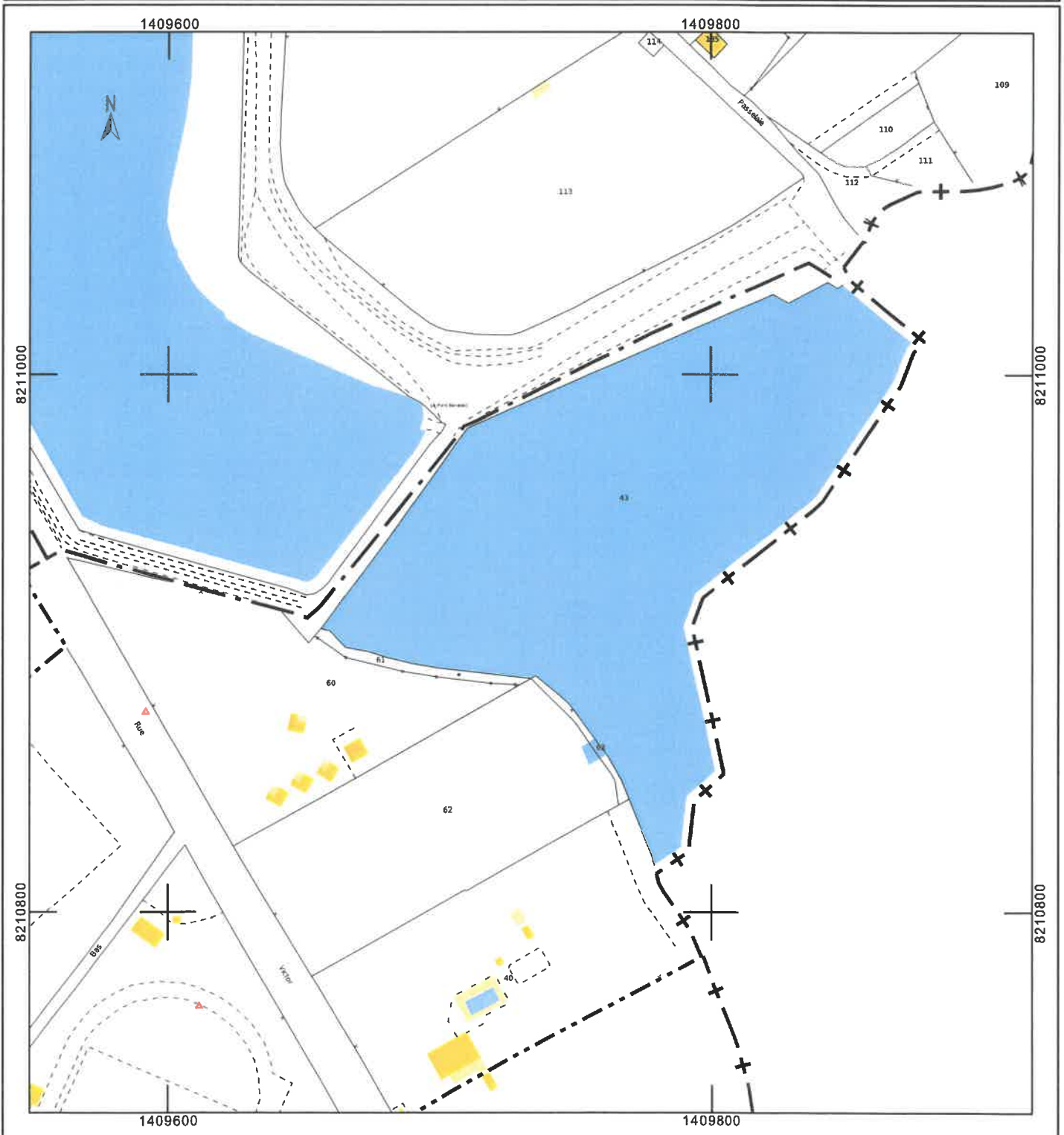
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

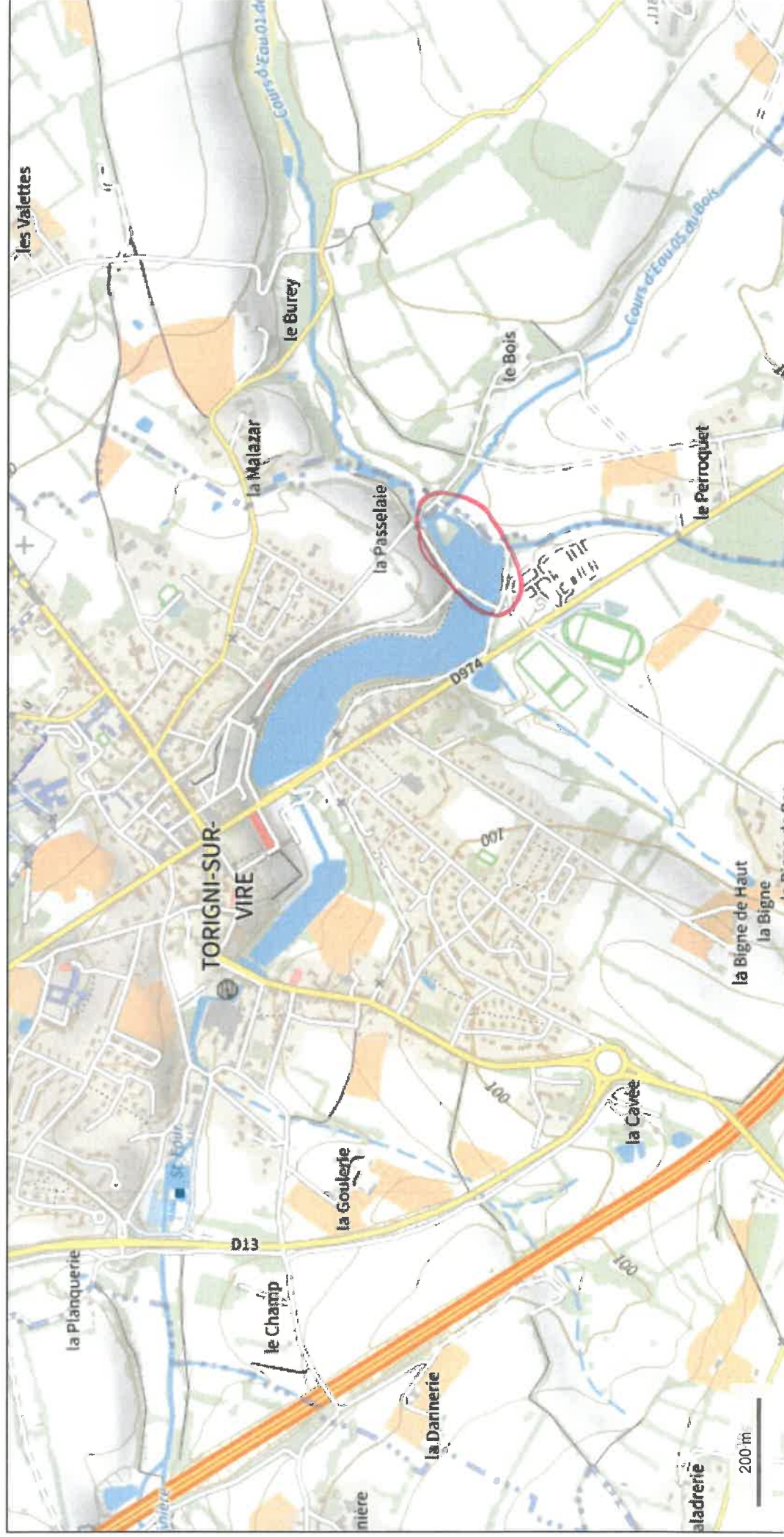
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



etang



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 58' 12" W
Latitude : 49° 01' 54" N

Rubrique concernée

Nature Objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité	Consistance Volume Surface	Rubriques concernées <i>Reportez les numéros des rubriques que vous avez cochées dans la Nomenclature Eau</i>
Étang... Vidange et curage	19642 m ² (Surface)	

Description des travaux à réaliser (modalités d'intervention, matériel et matériaux utilisés, engins utilisés...)
Joindre obligatoirement un schéma ou croquis détaillé du projet avec les mesures (plans et coupes)

Vidange de l'étang ⊕ desenvassement à l'origine des mureaux.

But du projet

Desenvaser l'étang

Paraphe du demandeur :

BC

PIECE N° 4

Document d'incidences des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux

Analyse de la compatibilité avec le Sdage et le Sage

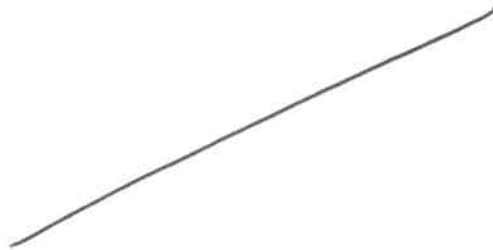
Mesures correctives et compensatoires envisagées

*Le service Police de l'eau peut demander à ce que la notice d'incidence soit réalisée par un bureau d'étude.
En cas de projet soumis à étude d'impact, celle-ci vient en substitution de la pièce n°4*

Description du site sur lequel les travaux seront réalisés

*Étang alimenté par 3 cours d'eau : la Belmère,
le penoquet et cours d'eau du bois.*

Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux



Compatibilité avec le SDAGE et éventuellement le SAGE

Oui

Mesures correctrices et compensatoires prévues :

Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu par comparaison avec parmi les alternatives envisagées

Pas de mesures alternatives.



Paraphe du demandeur :

BG

Joindre le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 ou procéder ci-dessous à l'analyse décrite à l'article R.414-23 du code de l'environnement.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement NORMANDIE</p>	<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION</p> <p>DES INCIDENCES NATURA 2000</p>	 <p>NATURA 2000</p>
---	--	--

A quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidences sur un ou des site(s) Natura 2000.

Si l'absence d'incidences ne peut être établie sans une analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation des incidences Natura 2000 devra être réalisé.

Ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets soumis à étude d'impact.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles.*

Lorsque le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate, il est très fortement conseillé au porteur de projet de prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000.

Les adresses utiles sont indiquées page 8.

A quel service doit-il être adressé ?

*Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet/l'activité**, avec le dossier administratif d'autorisation ou de déclaration.*

Pour les projets/activités non soumis à une procédure administrative, le formulaire doit être envoyé à la DDT(M).

/!\ Joindre obligatoirement une carte localisant le projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) et les limites du/des site(s) Natura 2000.

d. Etendue du projet

Emprise au sol du projet :
 Aire : 1 966(m²)
 ou linéaire :(m)

- Emprise totale en phase chantier : 2000 m²

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes permanents :

	temporaire	permanent
voirie		
parking		
barrières / clôtures		
zone de stockage		X
chapiteau / tente / stand / tribunes		
bâtiments temporaires / constructions modulaires		
wc / sanitaires		
autres		

Précisions :

..... Stockage sur la parcelle hkh OE 1094. (37858m²)

.....

.....

.....

.....

e. Durée prévisible et période envisagée du projet

- Projet, manifestation : diurne / nocturne

- Durée précise si connue : (jours / mois)
 ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue :
 ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps Automne
 Été Hiver

- Fréquence :

chaque année
 chaque mois

autre (préciser) : entre 15 ans et 20 ans .

£. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Émission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Sources lumineuses
- Autres incidences

3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Pour connaître les enjeux de préservation des sites Natura 2000, il est conseillé de prendre contact avec les animateurs de ces sites.

L'animateur du site Natura 2000 a-t-il été sollicité pour fournir des informations?

- Oui Non

Personne contactée :

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances et, si nécessaire, avec l'aide de l'animateur du site Natura 2000.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation :

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieu ouverts	Prairies naturelles	
	Prés maigres	
	Landes sèches	
	Haies	
	Arbres têtards	
	Autres :	
Milieu forestiers	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres :	
Milieu rocheux	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre :	
Milieu humides et aquatiques	Marais	
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	
	Herbiers aquatiques	
	Etangs	
	Tourbières	
	Gravières	
	Prairies humides	
Autre :		
Milieu littoraux et marins	Falaises	
	Récifs	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	
	Dunes	
	Prés salés	
	Lagunes	
Autres :		
Autre type de milieu	

LISTE DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes		
Mollusques		
Crustacés		
Insectes		
Poissons		
Amphibiens, reptiles		
Oiseaux		
Mammifères		

Avez-vous pris des mesures en amont pour éviter de perturber un site Natura 2000?

Oui Non

Si oui, lesquelles?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rappel : une mesure d'évitement consiste par exemple à modifier un tracé pour éviter un site Natura 2000 ou à interdire l'accès au public à certains espaces sensibles.

4. Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : Oui Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce : Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.
- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A (lieu) :	Trigny les Villes	Nom, fonction et signature :
Le (date) :	22 Juin 2013	 M. Bruno GARNIER Maire délégué



Où trouver les informations sur Natura 2000 ?

Informations de base :

Sites Internet www.natura2000.fr et www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences

Site de la préfecture de département – rubrique « politiques publiques »/« environnement »

Site de la DREAL Normandie www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Liste des animateurs des sites Natura 2000 :

Site de la DREAL Normandie www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/presentation-natura-2000

Carte des sites Natura 2000

Cartographie en ligne de la DREAL Normandie www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/patrimoine-nature/

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Moyens de surveillance prévus

Surveillance visuelle

Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Fermeture vanne pour neutraliser pollution
⊕ services de secours (Pompiers)

Paraphe du demandeur :

BG

PIECE n°7

Éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment des pièces n°3 et n°4

Votre dossier doit obligatoirement être constitué des éléments graphiques, plans ou cartes, utiles à sa compréhension. Chaque élément graphique sera numéroté et joint en annexe au présent formulaire.

A minima, documents obligatoires a la compréhension du dossier :	
<input type="checkbox"/> plan de situation lisible avec localisation précise du projet (carte IGN) au 1/25 000	
<input type="checkbox"/> plan masse sur support cadastral au 1/ 2 000	
<input type="checkbox"/> schéma ou croquis décrivant le projet	
Documents utiles a la compréhension du dossier (liste non exhaustive) :	
<input type="checkbox"/> profils en long et en travers ;	
<input type="checkbox"/> plans, coupes du projet ;	
<input type="checkbox"/> photos du site en l'état actuel (préciser l'endroit a partir duquel les photos ont été prises ainsi que l'angle de prise de vue) ;	
<input type="checkbox"/> éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site (simulation) ;	
<input type="checkbox"/> si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.	

Paraphe du demandeur :

B G

Pas de techniques alternatives connues.

Paraphe du demandeur :

BG

Le formulaire Complété doit contenir, entièrement renseignées, les pièces suivantes :

Pièce N° 1 : Le nom et l'adresse du demandeur.

Pièce N° 2 : L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés :

- Nom de la Commune ;
- Plan au 1/ 25 000 situant le projet ;
- Plan cadastral au 1/ 2 000 situant le projet ;

Pièce N° 3 : Une note explicative sur les travaux dans laquelle apparaissent une description précise et détaillée du projet (longueur de cours d'eau modifié, engins utilisés...) et le but du projet. Les rubriques de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'environnement concernés par les travaux doivent être précisés.

Pièce N° 4 : L'étude d'impact ou un document d'incidence des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux (description du site sur lequel les travaux seront réalisés ; conséquences directes ou indirectes du projet en tenant compte du ruissellement, des variations saisonnières et climatiques ; compatibilité avec le SDAGE ou éventuellement le SAGE ; mesures correctrices et compensatoires prévues ; les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives envisagées
Le service Police de l'eau peut demander à ce que la notice d'incidence soit réalisée par un bureau d'étude.

Pièce N° 5 : Un document d'évaluation des incidences du projet au titre de NATURA 2000

Pièce N° 6 : Les moyens de surveillance prévus et les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Pièces N°7 : Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment les pièces N°3 et N°4

Pièces N°8 : Un résumé non technique de l'opération et les raisons du choix retenu parmi les alternatives.

Pièce N° 9 : En cas de projet soumis à analyse préalable de l'autorité environnementale sur la réalisation d'une étude d'impact, joindre la décision

Fait à Tracy-sur-Villes.....(lieu)

Le 22 Juin 2023.....(date)

Signature du demandeur

ou du représentant habilité à engager la société

(obligatoire)

M. Bruno GARNIER
Maire délégué

